

Nom du produit: WYROL 12  
Date de révision: 14 Décembre 2022  
Numéro de révision: 2.00  
Page 1 de 17

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

|                   |                                                                                |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
| <b>RUBRIQUE 1</b> | <b>IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE</b> |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------------|

Cette FDS est conforme aux réglementations belges.

### 1.1. IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du produit: WYROL 12  
Description du produit: Hydrocarbures et additifs  
Code de produit: 201570204515, 661843-60  
UFI: K0F0-N01P-U00F-N413

### 1.2. UTILISATIONS IDENTIFIEES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE ET UTILISATIONS DECONSEILLEES

Emploi prévu: Additif pour fluide d'usinage des métaux

#### Usages identifiés:

Utilisation de lubrifiants dans des processus ouverts de haute énergie - Industriel  
Utilisation de lubrifiants dans des processus ouverts de haute énergie - Professionnel

**Usages déconseillés:** Ce produit n'est recommandé pour aucune utilisation industrielle, professionnelle ou de consommateur autre que celles identifiées ci-dessus.

### 1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Fournisseur: ExxonMobil Petroleum & Chemical BV  
Polderdijkweg  
B-2030 Antwerpen  
Belgique

#### Information technique sur le produit:

N° du fournisseur (standard):  
Adresse internet pour les FDS:  
Courriel:  
Fournisseur / Enregistrant:

(CZ) +420 221 456 426  
(CZ) +420 221 456 426  
[www.msds.exxonmobil.com](http://www.msds.exxonmobil.com)  
[sds.bnl@exxonmobil.com](mailto:sds.bnl@exxonmobil.com)  
(BE) +32 3 790 3111

### 1.4. NUMERO D'APPEL D'URGENCE

N° de téléphone en cas d'urgence (24h/24): +32 28 083 237 (CHEMTREC)  
Centre antipoison: (+32)70 245 245

|                   |                                   |
|-------------------|-----------------------------------|
| <b>RUBRIQUE 2</b> | <b>IDENTIFICATION DES DANGERS</b> |
|-------------------|-----------------------------------|

### 2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Nom du produit: WYROL 12  
Date de révision: 14 Décembre 2022  
Numéro de révision: 2.00  
Page 2 de 17

Irritation oculaire: Catégorie de danger 2., H319 : provoque une sévère irritation des yeux.  
Toxicité aquatique aiguë : Catégorie 1., H400 : très toxique pour les organismes aquatiques.  
Toxicité aquatique chronique : Catégorie 2., H411 : toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 2.2. ELEMENTS D'ETIQUETAGE

### Eléments d'étiquetage selon le Règlement (CE) N° 1272/2008

#### Pictogrammes:



**Mention d'avertissement:** Attention

#### Mentions de danger :

Santé:

H319 : provoque une sévère irritation des yeux.

Environnement:

H400 : très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 : toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence :

Prévention:

P264: se laver la peau soigneusement après manipulation.

P273: éviter le rejet dans l'environnement.

P280: porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Réponse:

P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313: si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P391 : recueillir le produit répandu.

Élimination:

P501: Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales.

## 2.3. AUTRES DANGERS

#### Dangers physiques / chimiques:

Pas de danger significatif.

Nom du produit: WYROL 12  
 Date de révision: 14 Décembre 2022  
 Numéro de révision: 2.00  
 Page 3 de 17

#### Dangers sur la santé:

Peut être irritant pour la peau, le nez, la gorge et les poumons.

#### Dangers pour l'environnement:

Aucun danger supplémentaire. Le produit ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à l'Annexe XIII de REACH.

#### Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ne contient aucune substance connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

### RUBRIQUE 3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

**3.1. SUBSTANCES** Non applicable. Ce produit est un mélange au sens réglementaire.

#### 3.2. MELANGES

Ce produit est défini comme un mélange.

**Substance(s) dangereuse(s) reportable(s) satisfaisant aux critères de classification et/ou avec valeur limite d'exposition (VLE).**

| Nom                                                                        | CAS#     | CE#       | Enregistrement#  | Concentration * | Classification SGH/CLP                                                         | Limites de concentration spécifiques, facteurs-M et Estimations de la Toxicité Aigüe |
|----------------------------------------------------------------------------|----------|-----------|------------------|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| 1-DODECANOL                                                                | 112-53-8 | 203-982-0 | 01-2119485976-15 | 50 - < 60%      | Aquatic Acute 1 H400 (M factor 1), Aquatic Chronic 2 H411, Eye Irrit. 2 H319   | -                                                                                    |
| 2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL                                                 | 128-37-0 | 204-881-4 | 01-2119565113-46 | 1 - < 5%        | Aquatic Acute 1 H400 (M factor 1), Aquatic Chronic 1 H410 (M factor 1)         | -                                                                                    |
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | -        | 926-141-6 | 01-2119456620-43 | 5 - < 10%       | [Flam. Liq. 4 H227], Asp. Tox. 1 H304, EUH066                                  | -                                                                                    |
| TETRADECANOL                                                               | 112-72-1 | 204-000-3 | 01-2119485910-33 | 10 - < 20%      | [Aquatic Acute 2 H401], Aquatic Chronic 1 H410 (M factor 1), Eye Irrit. 2 H319 | -                                                                                    |

Remarque : Toute classification entre parenthèses est un module SGH qui n'a pas été adopté par l'UE dans le règlement CLP (n° 1272/2008) et n'est par conséquent pas applicable dans l'UE ni dans des pays hors UE qui ont appliqué le règlement CLP; elle est présentée à titre informatif uniquement.

Note: toute entrée dans la colonne EC# commençant par le nombre "9" est un numéro de liste provisoire délivré par l'ECHA dans l'attente de la publication d'un numéro d'inventaire CE officiel pour la substance. Voir en rubrique 15 pour une information complémentaire quant au numéro CAS pour la substance.

Nom du produit: WYROL 12  
Date de révision: 14 Décembre 2022  
Numéro de révision: 2.00  
Page 4 de 17

---

Remarque: Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions de danger.

|                   |                         |
|-------------------|-------------------------|
| <b>RUBRIQUE 4</b> | <b>PREMIERS SECOURS</b> |
|-------------------|-------------------------|

#### 4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

##### INHALATION

Eloigner la personne touchée de la zone d'exposition. Les personnes portant assistance doivent éviter de s'exposer elles-mêmes ou d'exposer d'autres personnes. Employer une protection respiratoire adaptée. En cas d'irritation respiratoire, vertige, nausée ou perte de conscience, obtenir immédiatement une assistance médicale. En cas d'interruption de la respiration, employer un dispositif mécanique d'assistance respiratoire ou pratiquer le bouche-à-bouche.

##### CONTACT CUTANE

Laver les zones de contact à l'eau et au savon.

##### CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir une assistance médicale.

##### INGESTION

Obtenir des soins médicaux immédiats. Ne pas provoquer de vomissement.

#### 4.2. PRINCIPAUX SYMPTOMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFERES

Douleurs oculaires, rougeur oculaire, larmolement, paupières gonflées, démangeaisons oculaires.

#### 4.3. INDICATION DES EVENTUELS SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NECESSAIRES

En cas d'ingestion, le produit peut être aspiré dans les poumons et causer une pneumonie d'origine chimique. Traiter en conséquence.

|                   |                                           |
|-------------------|-------------------------------------------|
| <b>RUBRIQUE 5</b> | <b>MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE</b> |
|-------------------|-------------------------------------------|

#### 5.1. MOYENS D'EXTINCTION

**Moyens d'extinction appropriés:** Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) pour éteindre les flammes.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Jets d'eau directs.

#### 5.2. DANGERS PARTICULIERS RESULTANT DE LA SUBSTANCE ET DU MELANGE

**Produits de combustion dangereux:** Aldéhydes, Sous-produits de combustion incomplète, Oxydes de carbone, Fumée et vapeurs

#### 5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

**Instructions de lutte contre l'incendie:** Evacuer la zone. Empêcher l'écoulement des produits de lutte contre l'incendie vers les circuits d'eau potable et les égouts. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard et dans les espaces confinés un appareil respiratoire individuel (ARI). Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les surfaces exposées au feu et pour protéger le personnel.

Nom du produit: WYROL 12  
Date de révision: 14 Décembre 2022  
Numéro de révision: 2.00  
Page 5 de 17

**Dangers inhabituels d'incendie:** Le produit pulvérisé sous pression peut former un mélange inflammable. Produit dangereux. Les pompiers doivent envisager l'utilisation des équipements de protection indiqués à la rubrique 8.

#### PROPRIETES D'INFLAMMABILITE

**Point d'éclair [Méthode]:** >95°C (203°F) [ASTM D-93]

**Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air):** UEL:

Aucune donnée disponible LEL: Aucune donnée disponible

**Température d'auto-inflammation:** 220°C (428°F) - 340°C (644°F) [Méthode de test non disponible]

### RUBRIQUE 6

### MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

#### 6.1. PRECAUTIONS INDIVIDUELLES, EQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE

##### PROCEDURES DE NOTIFICATION

En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément aux réglementations en vigueur.

##### MESURES DE PROTECTION

Eviter le contact avec le produit déversé. Avertir ou évacuer les résidents des zones avoisinantes et sous le vent si la toxicité ou l'inflammabilité du produit l'impose. Voir les mesures de lutte contre l'incendie à la rubrique 5. Se reporter à la rubrique Identification des dangers pour les dangers. Se reporter à la rubrique 4 pour les mesures de premiers secours. Se reporter à la rubrique 8 pour les exigences minimales en matière d'équipement de protection individuelle. Des mesures de protection supplémentaires peuvent être nécessaires, en fonction de circonstances spécifiques et/ou du jugement autorisé des secouristes.

#### 6.2. PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Déversements importants : Endiguer à bonne distance du déversement en vue d'une récupération et d'une élimination ultérieures. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égoûts, sous-sols ou espaces clos.

#### 6.3. METHODES ET MATERIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

**Déversement terrestre:** Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Ne pas marcher dans le produit déversé, ni le toucher. Petits déversements : Absorber avec de la terre, du sable ou un autre matériau non combustible et transférer dans des conteneurs en vue d'une élimination ultérieure.

**Déversement dans l'eau:** Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Contenir immédiatement le déversement à l'aide de barrages flottants. Avertir les autres navires. Eliminer de la surface par écrémage ou à l'aide d'absorbants appropriés. Demander conseil à un spécialiste avant d'utiliser des agents dispersants.

Les recommandations concernant les déversements terrestres et dans l'eau sont basées sur le scénario de déversement le plus probable pour ce produit ; toutefois, les conditions géographiques, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau) le courant et la direction du courant ainsi que la vitesse peuvent grandement influencer les actions appropriées à entreprendre. Pour cette raison, les experts locaux doivent être consultés. Note : Les réglementations locales peuvent prescrire ou limiter les actions à entreprendre.

#### 6.4. REFERENCE A D'AUTRES SECTIONS

Nom du produit: WYROL 12  
 Date de révision: 14 Décembre 2022  
 Numéro de révision: 2.00  
 Page 6 de 17

Voir rubriques 8 et 13.

## RUBRIQUE 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Eviter de respirer les brouillards ou vapeurs. Eviter le contact avec les yeux. Les fines particules métalliques d'usinage peuvent causer une dermabrasion et prédisposer à la dermatite. Empêcher les petits déversements et les fuites pour éviter les glissades. Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une étincelle électrique (source d'ignition). Lorsque le produit est manipulé en vrac, une étincelle électrique est susceptible d'enflammer toute vapeur inflammable provenant des liquides ou des résidus pouvant être présents (par exemple, durant les opérations de connexion/déconnexion au chargement). Appliquer des procédures de mise à la terre appropriées. Cependant, la mise à la terre peut ne pas éliminer le risque d'accumulation d'électricité statique. Consulter les normes locales applicables à titre de conseil. D'autres références utiles sont American Petroleum Institute 2003 (Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents) ou National Fire Protection Agency 77 (Recommended Practice on Static Electricity) ou CENELEC CLC/TR 50404 (Electrostatique - Code de bonne pratique pour la prévention des risques dûs à l'électricité statique)

**Accumulateur de charges statiques:** Ce produit accumule l'électricité statique.

### 7.2. CONDITIONS NECESSAIRES POUR ASSURER LA SECURITE DU STOCKAGE, TENANT COMPTE D'EVENUELLES INCOMPATIBILITES

Le type de conteneur utilisé pour stocker le produit peut avoir un effet sur l'accumulation statique et la dissipation. Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés.

### 7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIERE(S)

La rubrique 1 informe sur les utilisations identifiées. Aucuns conseils disponibles spécifiques à l'industrie ou à un secteur d'activité.

## RUBRIQUE 8 CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. PARAMETRES DE CONTROLE

#### VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Valeurs limites d'exposition (Note : les valeurs limites d'exposition ne sont pas additives)

| Nom de la substance                                                                                               | Forme                        | Limite / Standard |           |  | Remarque | Source         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-------------------|-----------|--|----------|----------------|
| 2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL                                                                                        | Vapeur et aérosol.           | VME               | 2 mg/m3   |  |          | Moniteur Belge |
| 2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRESOL                                                                                        | Fraction inhalable et vapeur | VME               | 2 mg/m3   |  |          | ACGIH          |
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques [total hydrocarbure, vapeur & aérosol] | Vapeur.                      | VME               | 200 mg/m3 |  | PEAU     | Moniteur Belge |

Nom du produit: WYROL 12  
 Date de révision: 14 Décembre 2022  
 Numéro de révision: 2.00  
 Page 7 de 17

|                                                                                                 |         |                         |            |         |  |            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|-------------------------|------------|---------|--|------------|
| HYDROCARBURES, C11-C14, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES [Total Hydrocarbures] | Vapeur. | VME (calcul réciproque) | 1200 mg/m3 | 164 ppm |  | ExxonMobil |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|-------------------------|------------|---------|--|------------|

Arrêté royal relatif à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Note : Des renseignements sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenus auprès des agences ou instituts officiels.

Moniteur Belge

## DOSE DERIVEE SANS EFFET (DNEL)/DOSE DERIVEE D'EFFET MINIMAL (DMEL)

### Travailleur

| Nom de la substance                                                        | Cutané | Inhalation |
|----------------------------------------------------------------------------|--------|------------|
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | NA     | NA         |

### Consommateur

| Nom de la substance                                                        | Cutané | Inhalation | Voie orale |
|----------------------------------------------------------------------------|--------|------------|------------|
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | NA     | NA         | NA         |

Remarque : la dose dérivée sans effet (DNEL) est une dose d'exposition estimée sûre, dérivée des données de toxicité conformément aux guides spécifiques du règlement européen REACH. La DNEL peut être différente de la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) du même produit chimique. Les VLEP peuvent être recommandées par une entreprise, un organisme gouvernemental ou une organisation experte, comme le Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle à des agents chimiques (CSLEP) ou l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, ACGIH). Les VLEP sont considérées comme des niveaux d'exposition sûrs pour un travailleur type dans un environnement professionnel, sur une durée de travail quotidienne de 8 heures et hebdomadaire de 40 heures, et sont données sous forme d'une moyenne pondérée en temps (TWA) ou d'une limite d'exposition à court terme de 15 minutes (STEL). Bien que les VLEP soient également considérées comme protégeant la santé, elles sont obtenues selon un processus différent de celui préconisé dans REACH.

## CONCENTRATION PREDITE SANS EFFET (PNEC)

| Nom de la substance                                                        | Aqua (eau douce) | Aqua (eau de mer) | Aqua (rejet intermittent) | Station de traitement des eaux usées | Sédiment | Sol | Voie orale (empoisonnement secondaire) |
|----------------------------------------------------------------------------|------------------|-------------------|---------------------------|--------------------------------------|----------|-----|----------------------------------------|
| Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques | NA               | NA                | NA                        | NA                                   | NA       | NA  | NA                                     |

## 8.2. CONTROLES DE L'EXPOSITION

### MESURES D'ORDRE TECHNIQUE

Le niveau de protection et les types de contrôle nécessaires varieront selon les conditions d'exposition potentielles. Mesures de contrôle à envisager:

Utilisation d'une ventilation suffisante afin que les limites d'exposition ne soient pas dépassées.

### PROTECTION INDIVIDUELLE

Les choix des équipements de protection individuelle dépendent des conditions d'exposition potentielles, notamment en fonction de l'application, des pratiques de manipulation, de la concentration et de la ventilation. Les renseignements ci-dessous relatifs au choix des équipements de protection sont basés sur l'utilisation normale prévue de ce produit.

**Protection respiratoire:** Si les mesures techniques ne permettent pas de maintenir les concentrations de contaminants présents dans l'air à un niveau adéquat pour protéger la santé des travailleurs, le port d'un appareil respiratoire agréé peut s'avérer nécessaire. Le choix de l'appareil respiratoire, son utilisation et son entretien doivent être en conformité avec les recommandations réglementaires lorsqu'elles sont applicables. Les types d'appareils respiratoires à envisager sont :

Demi-masque respiratoire à élément filtrant Matériel à filtre de type AP., Les normes du Comité Européen de Normalisation (CEN) EN 136, 140 et 405 fournissent des recommandations sur les masques respiratoires et les normes EN 143 et 149 sur les filtres.

En présence de concentrations élevées dans l'air, utiliser un appareil respiratoire autonome agréé. Les appareils respiratoires à bouteille destinés à l'évacuation peuvent être indiqués lorsque les niveaux d'oxygène sont trop faibles, les niveaux de détection des gaz/vapeur sont bas ou si la capacité des filtres purificateurs d'air peut être dépassée.

**Protection des mains:** Tout renseignement spécifique sur les gants est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de gants. L'adaptation des gants et leur durée maximale d'utilisation différeront selon les conditions spécifiques d'utilisation. Obtenir l'avis du fabricant de gants quant au choix des gants et à leur durée d'usage pour vos conditions d'utilisation. Contrôler et remplacer les gants endommagés. Les types de gants à envisager pour ce produit sont notamment:

Lorsque le contact prolongé ou répété est possible, le port de gants de protection chimique est recommandé. Si le contact avec les bras est possible, porter des gants à manchettes. Nitrile, épaisseur minimum de 0.38 mm ou une barrière de protection comparable avec un niveau de performance élevé pour des conditions d'utilisation continue, une durée de 480 minutes minimum de perméabilité conformément aux normes CEN EN 420 et EN 374.

**Protection des yeux:** Le port de lunettes de protection chimique enveloppantes est recommandé.

**Protection de la peau et du corps:** Tout renseignement spécifique sur les vêtements est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de vêtements. Les types de tenues à envisager pour ce produit sont notamment:

Lorsque le contact prolongé ou répété est possible, le port de vêtements résistants aux produits chimiques et pétroliers est recommandé.

**Mesures d'hygiène spécifiques:** Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la



Nom du produit: WYROL 12  
Date de révision: 14 Décembre 2022  
Numéro de révision: 2.00  
Page 9 de 17

tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les vêtements et les chaussures contaminées qui ne peuvent pas être nettoyées. Pratiquer un bon nettoyage.

## CONTROLES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

## RUBRIQUE 9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les propriétés physiques et chimiques sont fournies pour des considérations de sécurité, santé et environnement uniquement et sont susceptibles de ne pas totalement décrire les spécifications du produit. Pour de plus amples informations, consulter le fournisseur.

### 9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

**Etat physique:** liquide  
**Couleur:** Incolore  
**Odeur:** Caractéristique  
**Seuil olfactif:** Aucune donnée disponible  
**Point de fusion / Point de congélation:** Techniquement non réalisable / Aucune donnée disponible  
**Point initial d'ébullition / et intervalle d'ébullition:** 192°C (378°F) - 320°C (608°F) [Estimation]  
**Inflammabilité (solide, gaz):** Techniquement non réalisable  
**Limite d'explosivité inférieure ou supérieure:** UEL: Aucune donnée disponible LEL: Aucune donnée disponible  
**Point d'éclair [Méthode]:** >95°C (203°F) [ASTM D-93]  
**Température d'auto-inflammation:** 220°C (428°F) - 340°C (644°F) [Méthode de test non disponible]  
**Température de décomposition:** Aucune donnée disponible  
**pH:** Techniquement non réalisable  
**Viscosité cinématique:** 8.3 cSt (8.3 mm<sup>2</sup>/sec) à 40°C [Méthode de test non disponible]  
**Solubilité:** Négligeable  
**Coefficient de partage (n-octanol/eau):** Aucune donnée disponible  
**Tension de vapeur:** < 0.1 kPa (0.75 mm Hg) à 20°C [Estimation]  
**Densité (à 15 °C):** 0.85 [Méthode de test non disponible]  
**Densité de vapeur relative (Air=1):** > 2 à 101 kPa [Estimation]  
**Taux d'évaporation (Acétate de n-butyle = 1):** Aucune donnée disponible  
**Propriétés explosives:** Aucun  
**Propriétés oxydantes:** Aucun  
**Caractéristiques des particules**  
**Taille médiane des particules:** Non applicable

### 9.2. AUTRES INFORMATIONS

**Point d'écoulement:** 15°C (59°F) [ASTM D97]

#### 9.2.1. INFORMATIONS CONCERNANT LES CLASSES DE DANGER PHYSIQUE

Aucune donnée disponible

#### 9.2.2. AUTRES CARACTÉRISTIQUES DE SÉCURITÉ

Nom du produit: WYROL 12  
 Date de révision: 14 Décembre 2022  
 Numéro de révision: 2.00  
 Page 10 de 17

Aucune donnée disponible

| RUBRIQUE 10 | STABILITE ET REACTIVITE |
|-------------|-------------------------|
|-------------|-------------------------|

- 10.1. REACTIVITE:** Voir sous-rubriques ci-dessous.
- 10.2. STABILITE CHIMIQUE:** Le produit est stable dans les conditions normales.
- 10.3. POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES:** Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
- 10.4. CONDITIONS A EVITER:** Chaleur excessive. Sources d'ignition de haute énergie
- 10.5. MATIERES INCOMPATIBLES:** Oxydants forts
- 10.6. PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX:** Produit ne se décomposant pas à température ambiante.

| RUBRIQUE 11 | INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES |
|-------------|-----------------------------|
|-------------|-----------------------------|

**11.1. INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DÉFINIES DANS LE RÈGLEMENT (CE) NO 1272/2008**

| Classe de danger                                                                         | Conclusion / Remarques                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Inhalation</b>                                                                        |                                                                                                                                                                                     |
| Toxicité aigue: Aucune donnée de référence pour ce produit.                              | Faiblement toxique. Basé sur l'évaluation des composants.                                                                                                                           |
| Irritation: Aucune donnée de référence pour ce produit.                                  | Des températures élevées une action mécanique peuvent produire des vapeurs, brouillards ou émanations susceptibles d'être irritants pour les yeux, le nez, la gorge ou les poumons. |
| <b>Ingestion</b>                                                                         |                                                                                                                                                                                     |
| Toxicité aigue: Aucune donnée de référence pour ce produit.                              | Faiblement toxique. Basé sur l'évaluation des composants.                                                                                                                           |
| <b>PEAU</b>                                                                              |                                                                                                                                                                                     |
| Toxicité aigue: Aucune donnée de référence pour ce produit.                              | Faiblement toxique. Basé sur l'évaluation des composants.                                                                                                                           |
| Corrosion cutanée/Irritation: Aucune donnée de référence pour ce produit.                | Irritation cutanée négligeable à température ambiante. Basé sur l'évaluation des composants.                                                                                        |
| <b>YEUX</b>                                                                              |                                                                                                                                                                                     |
| Lésions oculaires graves/Irritation: Aucune donnée de référence pour ce produit.         | Irritant et occasionnant des lésions des tissus oculaires. Basé sur l'évaluation des composants.                                                                                    |
| <b>Sensibilisation</b>                                                                   |                                                                                                                                                                                     |
| Sensibilisation respiratoire: Pas de données finales pour ce produit.                    | Non susceptible d'être un sensibilisant respiratoire.                                                                                                                               |
| Sensibilisation cutanée: Pas de données finales pour ce produit.                         | Non susceptible d'être un sensibilisant cutané. Basé sur l'évaluation des composants.                                                                                               |
| <b>Aspiration:</b> Données disponibles.                                                  | Non susceptible de présenter un danger par aspiration. Basé sur les propriétés physico-chimiques du produit.                                                                        |
| <b>Mutagénicité sur les cellules germinales:</b> Pas de données finales pour ce produit. | Non susceptible d'être un mutagène sur les cellules germinales. Basé sur l'évaluation des composants.                                                                               |
| <b>Cancérogénicité:</b> Pas de données finales pour ce produit.                          | Non susceptible de provoquer le cancer. Basé sur l'évaluation des composants.                                                                                                       |
| <b>Toxicité sur la reproduction:</b> Pas de                                              | Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Basé sur                                                                                                                       |

Nom du produit: WYROL 12  
 Date de révision: 14 Décembre 2022  
 Numéro de révision: 2.00  
 Page 11 de 17

|                                                                                                |                                                                                                                                                           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| données finales pour ce produit.                                                               | l'évaluation des composants.                                                                                                                              |
| <b>Lactation:</b> Pas de données finales pour ce produit.                                      | Non susceptible d'être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.                                                                                     |
| <b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Specific Target Organ Toxicity, STOT)</b> |                                                                                                                                                           |
| Exposition unique: Pas de données finales pour ce produit.                                     | Non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'une exposition unique.                                                                    |
| Exposition répétée: Pas de données finales pour ce produit.                                    | Non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Basé sur l'évaluation des composants. |

## 11.2. INFORMATIONS SUR D'AUTRES DANGERS

### 11.2.1 PROPRIÉTÉS PERTURBANT LE SYSTÈME ENDOCRINIEN

Ne contient aucune substance connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne qui affectent la santé humaine.

### 11.2.2 AUTRES INFORMATIONS

**Pour le produit lui-même:**

Les vapeurs à des concentrations supérieures aux niveaux d'exposition recommandés sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, peuvent provoquer maux de tête et vertiges, sont anesthésiantes et peuvent entraîner d'autres effets sur le système nerveux central. De petites quantités de liquide aspirées dans les poumons durant l'ingestion ou le vomissement sont susceptibles de causer une pneumonie chimique ou un œdème pulmonaire.

## RUBRIQUE 12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

L'information fournie est basée sur les données disponibles du produit, les composants du produit, ou pour les produits similaires, par l'application de principes d'extrapolation.

### 12.1. TOXICITE

Produit -- Susceptible d'être toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

### 12.2. PERSISTANCE ET DEGRADABILITE

#### Biodégradation:

Majorité des composants -- Susceptible de se biodégrader facilement.

#### Oxydation atmosphérique:

Composant hydrocarboné -- Susceptible de se dégrader rapidement dans l'air.

### 12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Composant hydrocarboné -- Présente un risque de bioaccumulation, toutefois métabolisme et propriétés physiques peuvent réduire la bioconcentration et limiter la biodisponibilité.

### 12.4. MOBILITE DANS LE SOL

Composant hydrocarboné -- Fortement volatil, va se répartir rapidement dans l'air. N'est pas susceptible de se répartir dans les sédiments et la phase solide des eaux usées.

Un composant -- Susceptible de rester dans l'eau ou de migrer à travers le sol.

Nom du produit: WYROL 12  
Date de révision: 14 Décembre 2022  
Numéro de révision: 2.00  
Page 12 de 17

## 12.5. RESULTATS DES EVALUATIONS PBT ET vPvB

Le produit ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB de l'Annexe XIII de REACH.

## 12.6. PROPRIÉTÉS PERTURBANT LE SYSTÈME ENDOCRINIEN

Ne contient aucune substance connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne qui affectent l'environnement.

## 12.7. AUTRES EFFETS NÉFASTES

Pas d'effets néfastes attendus.

## RUBRIQUE 13

## CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Les recommandations pour l'élimination concernent le produit tel qu'il est fourni. L'élimination doit se faire conformément aux lois et réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

## 13.1. METHODES DE TRAITEMENT DES DECHETS

Ce produit peut être utilisé comme combustible dans une chaudière contrôlée, ou éliminé par incinération contrôlée à très hautes températures afin d'empêcher la formation de produits de combustion indésirables.

**Code de déchet européen:** 12 01 07\*

NOTE: ces codes sont attribués sur la base des emplois les plus courants de ce produit et peuvent ne pas prendre en compte des contaminants résultant de l'utilisation effective. Les producteurs de déchets doivent évaluer le procédé réel générant le déchet et ses contaminants de façon à assigner le code déchet adéquat.

Ce produit est classé comme déchet dangereux selon la DIRECTIVE 2008/98/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives et est soumis aux clauses de cette directive à moins que l'article 20 ne s'applique.

**Mise en garde concernant les emballages vides** Alerte Récipient Vide (si applicable) : Les récipients vides peuvent contenir des résidus, ils sont potentiellement dangereux. Ne pas essayer de re-remplir ou de nettoyer les récipients sans instructions appropriées. Les fûts vides doivent être entièrement rincés et stockés dans un endroit sûr jusqu'à une élimination appropriée ou un re-conditionnement approprié. Les récipients vides ne doivent être collectés pour recyclage, récupération ou élimination que par un prestataire convenablement qualifié ou agréé, et conformément aux réglementations gouvernementales. NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, BROIER OU EXPOSER DE TELS RÉCIPIENTS A LA CHALEUR, AU FEU, AUX ÉTINCELLES, A L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU TOUTE AUTRE SOURCE D'IGNITION. ILS PEUVENT EXPLOSER ET ENTRAÎNER DES BLESSURES OU LA MORT.

## RUBRIQUE 14

## INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### TERRE (ADR/RID)

**14.1. Numéro ONU (ou ID):** 3082

**14.2. Nom d'expédition des Nations Unies (Nom technique):** MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Mélange d'alcools primaires (C10-16))

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 9

**14.4. Groupe d'emballage:** III

Nom du produit: WYROL 12  
Date de révision: 14 Décembre 2022  
Numéro de révision: 2.00  
Page 13 de 17

---

**14.5. Dangers pour l'environnement:** Oui  
**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:**  
**Code de classification:** M6  
**Etiquette(s):** 9, EHS  
**Numéro d'identification de danger:** 90  
**Code d'action d'urgence (EAC) Hazchem:** 3Z

#### VOIES NAVIGABLES INTERIEURES (ADN)

**14.1. Numéro ONU (ou ID):** 3082  
**14.2. Nom d'expédition des Nations Unies (Nom technique):** MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 9  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
**14.5. Dangers pour l'environnement:** Oui  
**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:**  
**Numéro d'identification de danger:** 90  
**Etiquette(s):** 9, EHS

#### MER (IMDG)

**14.1. Numéro ONU (ou ID):** 3082  
**14.2. Nom d'expédition des Nations Unies (Nom technique):** MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Mélange d'alcools primaires (C10-16))  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 9  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
**14.5. Dangers pour l'environnement:** Polluant Marin  
**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:**  
**Etiquette(s):** 9  
**Numéro EMS:** F-A, S-F  
**Nom du document de transport:** UN3082, MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Mélange d'alcools primaires (C10-16)), 9, GE III, POLLUANT MARIN

Remarque: Non soumis aux dispositions de la UN3082, matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a., si elles sont expédiées en quantités de 5 litres ou moins par conditionnement à combinaison unique ou intérieure, conformément au code IMDG 2.10.2.7.

#### MER (Annexe II de la convention MARPOL 73/78):

**14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI**  
Non classé selon l'Annexe II

#### AIR (IATA)

**14.1. Numéro ONU:** 3082  
**14.2. Nom d'expédition des Nations Unies (Nom technique):** MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Mélange d'alcools primaires (C10-16))  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 9  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
**14.5. Dangers pour l'environnement:** Oui  
**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:**  
**Etiquette(s):** 9, EHS

Nom du produit: WYROL 12  
Date de révision: 14 Décembre 2022  
Numéro de révision: 2.00  
Page 14 de 17

**Nom du document de transport:** UN3082, MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Mélange d'alcools primaires (C10-16)), 9, GE III

[Remarque: Non soumis aux dispositions de la UN3082, matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a., si elles sont expédiées en quantités de 5 litres ou moins par conditionnement à combinaison unique ou intérieure, conformément à la disposition spéciale A197.]

## RUBRIQUE 15

## INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### STATUT REGLEMENTAIRE ET LOIS ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES

**Listé ou exempt de la liste/notification sur les inventaires chimiques suivants :** AIIC, DSL, ENCS, IECSC, ISHL, KECI, PICCS, TCSI, TSCA

### 15.1. REGLEMENTATIONS/LEGISLATION PARTICULIERES A LA SUBSTANCE OU AU MELANGE EN MATIERE DE SECURITE, DE SANTE ET D'ENVIRONNEMENT

#### Directives et Règlements UE applicables:

Règlement 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.... tel que modifié.

Directive 2004/42/EC relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules et modifiant la Directive 1999/13/CE.

Directive 96/82/CE telle que modifiée par la Directive 2003/105/CE [ ... concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses]. Le produit contient une substance qui tombe dans les critères définis dans l'Annexe I. Pour des détails sur les exigences tenant compte du volume de produit stocké sur le site, se référer à cette directive.

Directive 98/24/CE [ ... concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail ...]. Pour des détails sur les exigences, se référer à cette directive.

Règlement (CE) n°1272/2008 [relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.. et amendements à ce règlement]

#### **REACH Restrictions sur la fabrication, mise sur le marché et utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux (Annexe XVII):**

Les entrées suivantes de l'Annexe XVII peuvent être envisagées pour ce produit : None

#### ENREGISTREMENT DU PRODUIT-STATUT:

### 15.2. EVALUATION DE LA SECURITE CHIMIQUE

**Informations REACH:** Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour la ou les substances présentes dans ce produit.

## RUBRIQUE 16

## AUTRES INFORMATIONS

Nom du produit: WYROL 12  
 Date de révision: 14 Décembre 2022  
 Numéro de révision: 2.00  
 Page 15 de 17

**REFERENCES:** Les sources d'information utilisées pour élaborer cette fiche de données de sécurité incluent une ou plusieurs des sources suivantes: résultats d'études toxicologiques internes ou de fournisseur(s), dossiers produits du CONCAWE, publications d'autres associations industrielles telle que le consortium européen REACH des solvants hydrocarbonés, Robust Summaries du programme USA HPV, la base de données européenne IUCLID, publications de l'USA National Toxicological Program, et autres sources, de façon appropriée.

**Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:**

| Acronyme  | Texte complet                                                                                                                                                       |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| N/A       | Non applicable                                                                                                                                                      |
| N/D       | Non déterminé                                                                                                                                                       |
| NE        | Non établi                                                                                                                                                          |
| COV       | Composé Organique Volatil                                                                                                                                           |
| AIIC      | Inventaire australien des produits chimiques industriels                                                                                                            |
| AIHA WEEL | Valeurs limites d'exposition dans l'environnement de travail édictées par l'Association américaine d'hygiène industrielle (American Industrial Hygiene Association) |
| ASTM      | ASTM International, connue à l'origine sous le nom de American Society for Testing and Materials (ASTM)/Société américaine d'essais et de matériaux                 |
| DSL       | Domestic Substance List (Canada)                                                                                                                                    |
| EINECS    | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Substances)                                         |
| ELINCS    | Liste européenne des substances chimiques notifiées (European List of Notified Chemical Substances)                                                                 |
| ENCS      | Existing and new Chemical Substances (Inventaire Japonais)                                                                                                          |
| IECSC     | Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (Inventory of Existing Chemical Substances in China)                                                        |
| KECI      | Inventaire coréen des substances chimiques existantes (Korean Existing Chemicals Inventory)                                                                         |
| NDSL      | Non-Domestic Substances List (Canada)                                                                                                                               |
| NZIoC     | Inventaire néo-zélandais des produits chimiques (New Zealand Inventory of Chemicals)                                                                                |
| PICCS     | Inventaire philippin des produits et substances chimiques (Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances)                                               |
| VLE (TLV) | Valeur limite d'exposition VLE (TLV) (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux / ACGIH)                                                    |
| TSCA      | Toxic Substances Control Act (Inventaire USA)                                                                                                                       |
| UVCB      | Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.                                                             |
| LC        | Lethal Concentration                                                                                                                                                |
| LD        | Lethal Dose                                                                                                                                                         |
| LL        | Lethal Loading                                                                                                                                                      |
| EC        | Effective Concentration                                                                                                                                             |
| EL        | Effective Loading                                                                                                                                                   |
| NOEC      | No Observable Effect Concentration                                                                                                                                  |
| NOELR     | No Observable Effect Loading Rate                                                                                                                                   |

**Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008**

| Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 | Procédure de classification |
|-----------------------------------------------------|-----------------------------|
| Aquatic Acute 1; H400                               | Calcul                      |
| Aquatic Chronic 2; H411                             | Calcul                      |
| Eye Irrit. 2; H319                                  | Calcul                      |



Nom du produit: WYROL 12  
Date de révision: 14 Décembre 2022  
Numéro de révision: 2.00  
Page 16 de 17

---

**LEGENDE DES MENTIONS DE DANGER FIGURANT DANS LA RUBRIQUE 3 DE CE DOCUMENT (pour information uniquement) :**

[Flam. Liq. 4 H227]: Liquide combustible ; Liquides inflammables, catégorie de danger  
Asp. Tox. 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires ; Danger par aspiration, catégorie de danger  
Eye Irrit. 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux ; Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger  
Aquatic Acute 1 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques ; Danger aigu pour le milieu aquatique, catégorie  
[Aquatic Acute 2 H401]: Toxique pour les organismes aquatiques ; Danger aigu pour le milieu aquatique, catégorie  
Aquatic Chronic 1 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; Danger chronique pour le milieu aquatique, catégorie  
Aquatic Chronic 2 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; Danger chronique pour le milieu aquatique, catégorie  
EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**LES REVISIONS SUIVANTES ONT ETE FAITES DANS CETTE FICHE DE DONNEES DE SECURITE:**

Composition: Tableau des composants pour REACH Une information a été modifiée.  
Rubrique 8 : Tableau des valeurs limites d'exposition Une information a été modifiée.  
Section 9 Taille médiane des particules Une information a été ajoutée.  
Rubrique 9 : Point de congélation Une information a été retirée.  
Rubrique 9 : Point de fusion Une information a été retirée.  
Rubrique 1: UFI Une information a été ajoutée.  
Section 11 Données européennes sur les perturbateurs endocriniens Annexe II Une information a été ajoutée.  
Section 12 Données européennes sur les perturbateurs endocriniens Annexe II Une information a été ajoutée.  
Rubrique 13: Note déchet dangereux/réglementation européenne Une information a été modifiée.  
Section 2 Données européennes sur les perturbateurs endocriniens Annexe II Une information a été ajoutée.  
Section 9 Points de fusion et de congélation Une information a été ajoutée.

---

Les informations et recommandations figurant dans ce document sont, à la connaissance d'ExxonMobil, exactes et fiables à la date de publication. Vous pouvez contacter ExxonMobil pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible édité par ExxonMobil. Ces informations et les recommandations sont mises, pour prise en compte et examen, à la disposition de l'utilisateur. Il est de la responsabilité de celui-ci de s'assurer que le produit convient à l'utilisation qu'il en prévoit. Si l'acheteur reconditionne ce produit, il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer que les informations concernant la santé, la sécurité et les autres informations nécessaires figurent avec et/ou sur le conteneur. Les mises en garde et les procédures pour manipuler en toute sécurité doivent être fournies aux utilisateurs et manipulateurs. L'altération de ce document est strictement interdite. Sous réserve de dispositions légales statuant autrement, la republication ou la retransmission de ce document, en totalité ou partie, n'est pas permise. Le terme "ExxonMobil" est utilisé pour des raisons de commodité, et peut faire référence à une ou plusieurs sociétés, telles que ExxonMobil Chemical Company, Exxon Mobil Corporation ou toute société affiliée dans laquelle serait détenu un intérêt direct ou indirect.

---

À usage interne seulement

MHC: 1A, 0, 0, 2, 0, 1

PPEC: C

DGN: 2031420XBE (1005866)

---



Nom du produit: WYROL 12  
Date de révision: 14 Décembre 2022  
Numéro de révision: 2.00  
Page 17 de 17

---

|               |
|---------------|
| <b>ANNEXE</b> |
|---------------|

Annexe non requise pour ce produit.